



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME

Brevet professionnel

« Responsable de productions légumières,
fruitières, florales et de pépinières »



Le brevet professionnel « Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières » est une certification classée au niveau 4 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Cette certification s'appuie sur le référentiel du diplôme du baccalauréat professionnel spécialité « conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) ».

Le référentiel du BP comporte 3 parties :

1. Le référentiel d'activités,
2. Le référentiel de compétences,
3. Le référentiel d'évaluation.

Mentions légales des photos

<https://www.store.agriculture.gouv.fr/>

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé qu'il soit

des photographies est soumise à l'autorisation et à l'accord spécifique du ministère de l'agriculture.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable, à condition que la source soit bien mentionnée.



SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS | Page 5 |
| Contexte de l'emploi visé | Page 6 |
| Fiche descriptive des activités (FDA) | Page 11 |
| Situations professionnelles significatives spécialisées (SPS) | Page 14 |
| RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES | Page 15 |
| Liste des capacités attestées par le brevet professionnel | Page 16 |
| RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION | Page 17 |
| Modalités et critères d'évaluation | Page 18 |
| Siglier | Page 19 |



RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- ▶ La première partie fournit un ensemble d'informations relatives à la classification de la spécialisation et au contexte socio-économique du secteur professionnel,
- ▶ La deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités (FDA) et des informations réglementaires,
- ▶ La troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.



CONTEXTE DE L'EMPLOI VISÉ

1. Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1. Éléments de contexte socio-économique de l'horticulture française

L'horticulture française comprend plusieurs secteurs identifiés. Les activités professionnelles visées dans ce référentiel regroupent les champs de la production des fruits, des petits fruits, des légumes, des végétaux d'ornement (fleurs et feuillages coupés, plantes en pot ou à massif, bulbes), des jeunes plants (pépinières ornementales, plants fruitiers, plants maraîchers), des semences et des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM).

Afin de relever des défis économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux notamment, de proposer des produits diversifiés et de qualité pour une alimentation saine et durable, les entreprises horticoles adaptent leurs productions en fonction des exigences de la clientèle, de la demande sociétale mais aussi des contraintes réglementaires et des caractéristiques des filières de commercialisation qui évoluent, y compris au plan international. La consommation de produits issus de l'agriculture biologique connaît une forte croissance depuis 2015 (+64 % de 2015 à 2018) pour atteindre en 2018 1,2 milliards d'euros, soit 5% des achats alimentaires des ménages français. Parmi ces produits, ce sont les fruits et les légumes qui sont les plus fréquemment consommés (19% des achats bio des ménages en 2018). En 2018, les fruits et les PPAM sont les productions qui possèdent la plus grande part de surfaces agricoles utiles conduite en agriculture biologique à l'échelle nationale (23,3 % pour les fruits et 21,1 % pour le PPAM).

La différenciation et la valorisation des productions françaises par les démarches de qualité, de certifications environnementales et les labels d'identification géographiques ou biologiques constituent des atouts pour favoriser l'accès au marché des produits horticoles. En effet, la production horticole française, très variée, affiche des labels de qualité officiels reconnaissant notamment le savoir-faire tels que l'appellation d'origine protégée (AOP), l'indication géographique protégée (IGP) ou des démarches privées telles que le label Fleurs de France ou encore la certification Plante Bleue pour

se distinguer de la concurrence étrangère. En France, dans la filière des fruits et légumes, on compte à ce jour 64 dénominations (hors bio) : 15 AOP/AOC, 18 Label Rouge et 28 IGP. Toutes les démarches relatives aux labellisations s'inscrivent dans des projets de développement locaux contribuant ainsi à la dynamisation des territoires.

Les activités des entreprises horticoles spécialisées mobilisent de nombreuses techniques communes. Afin de saisir les opportunités du marché et de garantir la compétitivité des structures, l'adaptabilité et la réactivité sont de plus en plus demandées.

Caractéristiques du champ de production des fruits et petits fruits

Dans le champ de la production fruitière, la France produit 2,7 millions de tonnes de fruits dont 15 % de ce volume est destiné aux industries de transformation. Elle se positionne au 3ème rang européen derrière l'Italie et l'Espagne.

Le champ de production fruitier représente 4 % des exploitations agricoles. Il génère 5 % de l'emploi agricole total et 30 % de l'emploi saisonnier. Si globalement les surfaces diminuent en France, la taille moyenne du verger par exploitation augmente et le besoin en main d'œuvre est important dans les exploitations arboricoles. Les surfaces exploitées en arboriculture biologique progressent : en 2016, 17 % des surfaces plantées de vergers sont qualifiées en agriculture biologique. Les signes de qualité (hors agriculture biologique) sont plus fréquents dans les exploitations fruitières que dans l'ensemble des exploitations du secteur horticole.

Pour l'ensemble de la production fruitière, les systèmes de culture se diversifient. La maîtrise de la charge, la gestion des bio-agresseurs et l'adaptation aux aléas climatiques, au cœur de l'activité, sont de plus en plus complexes à maîtriser.

Caractéristiques du champ de production des légumes

La France est le 3ème pays producteur européen de légumes après l'Italie et l'Espagne.

Le secteur du maraîchage produit des légumes frais en plein champ, sous serre et/ou sous tunnel plastique. Il occupe 3 % de la surface agricole utile française et produit 5,4 millions de tonnes de légumes.

Les entreprises de cultures maraîchères génèrent 3 % des emplois agricoles. Les salariés se répartissent majoritairement dans deux régions : Nouvelle Aquitaine et Provence - Alpes-Côte d'Azur. De nombreuses structures sont également implantées en périphérie des concentrations urbaines.

En maraîchage, les choix de modes de production ont un fort impact sur les besoins en main d'œuvre notamment saisonnier et sur l'organisation des structures du secteur.

Caractéristiques du champ de production des végétaux d'ornement

Le champ de production des végétaux d'ornement regroupe l'horticulture ornementale et la pépinière (plants et semences). Il propose des plantes en pot et à massif, des arbres et des arbustes, des fleurs et feuillages coupés, des bulbes ainsi que des plantes exotiques et des jeunes plants potagers.

La France est le 4ème producteur européen derrière les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne.

La production horticole ornementale est un secteur de production intensive. Il représente 1,4 % du nombre des exploitations agricoles françaises. Comptabilisant plus de 19 000 emplois dont 57 % en emplois salariés permanents, c'est l'un des secteurs employant le plus de main d'œuvre agricole.

Les structures de ce secteur ont évolué vers une concentration et une diminution des surfaces de production en raison, notamment, de l'importance du capital, du travail et des techniques requises. Une mutation de l'offre du marché horticole s'en est suivie : l'augmentation des activités d'achat-revente s'est souvent opérée au détriment de l'activité de production locale pour répondre à une forte demande de végétaux en périphérie des zones urbaines.

Les entreprises du secteur ont répondu à la demande sociétale en développant la production de plants potagers aujourd'hui en forte croissance, notamment les plants produits en agriculture biologique.

De même, on assiste à une évolution de la demande des entreprises du paysage qui, dans une perspective de transition agro-écologique, recherchent des végétaux porteurs d'authenticité ou d'identité patrimoniale, moins coûteux à l'entretien et nécessitant moins d'intrants.

La zone d'influence géographique des producteurs français reste très nettement orientée sur les marchés locaux et régionaux. Les ventes au détail réalisées sur les exploitations, les marchés de plein air ou en vente par correspondance représentent le premier débouché en valeur économique.

Les associations d'insertion, comme les Jardins de Cocagne, travaillant dans le jardinage et dans les jardins en ville contribuent à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté et

participent également à la découverte des métiers du secteur et à la diffusion de pratiques professionnelles.

Caractéristiques du champ de production des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Ce secteur compte 3 600 exploitations qui exploitent environ 35 000 hectares. Il est très territorialisé et des régions telles que le Sud-Est de la France comptent plus de 20 000 hectares de Lavande, Lavandin et Saugé sclarée.

Le champ de production des PPAM voit ses surfaces augmenter régulièrement : + 40 % entre 2010 et 2016. Ce secteur largement concurrencé par les importations issues de l'Europe de l'Est et du Maghreb connaît une dynamique et des évolutions différentes selon la destination du produit : phytopharmacie, alimentaire, cosmétique ou encore parfumerie.

Il compte une grande diversité d'espèces cultivées ou sauvages. À côté des productions traditionnelles et emblématiques des territoires français, telles que la lavande en Provence par exemple, de nouvelles productions se développent dans d'autres régions.

Caractéristiques du champ de production des semences

La France est le premier producteur européen et le premier exportateur mondial de semences. Les entreprises de sélection (73) travaillent en lien avec les organismes de recherche dont l'État soutient les programmes notamment en jouant un rôle d'orientation de la sélection végétale.

La sélection variétale vise à l'adaptation des plantes au changement climatique, à la réduction de la consommation d'intrants chimiques et produits de traitement ainsi qu'au développement d'une grande diversité de plantes cultivées en garantissant la sécurité alimentaire et sanitaire.

Les espèces potagères et florales qui représentent 22 % du chiffre d'affaires de ce champ de production (derrière le maïs et le sorgho à 32 %), sont destinées aux agriculteurs mais aussi à près de 15 millions de jardiniers utilisateurs dont le nombre est en croissante augmentation.

Près de 20 000 agriculteurs multiplicateurs de semences travaillent ainsi suivant des contrats de multiplication avec les entreprises majoritairement installées dans les régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Enfin, compte tenu de l'importance de ce champ de production dans l'horticulture française la recherche et le développement s'élève à 13 % du chiffre d'affaires du champ de production, soit quasiment autant que le secteur de la pharmacie (14 %) et bien davantage que celui de l'agroalimentaire (1,8 %). La recherche et le développement dans ce champ de production représente également un quart du nombre de personnes employées en équivalent temps plein, 2300 personnes.

1.2. Évolutions de l'horticulture française

Dans son ensemble, l'horticulture française se caractérise par deux modes de production : sous abris (pleine terre ou hors-sol) et de plein air (pleine terre ou hors-sol).

Dans les champs de production légumière, florale et en partie pour les pépinières et l'arboriculture, plusieurs évolutions importantes des modes ou systèmes de conduite se sont développées en parallèle et vont coexister durablement, tout en préservant la qualité des milieux (sols eau, air et biodiversité).

La culture hors-sol, le plus souvent sous abris s'accompagne d'un fort développement de la mécanisation, de la robotisation et de l'automatisation pour la gestion de l'ambiance et de l'alimentation hydrominérale. Dans le même temps, le recours à des matériels sans cesse adaptés permet d'assurer une plus grande ergonomie au travail et un meilleur confort.

Ces évolutions techniques et technologiques engendrent une meilleure gestion des intrants, des extrants ainsi que des effluents et rendent indispensable la maîtrise des logiciels et appareils pour une horticulture connectée.

Les modes de production respectueux de l'environnement et biologique impliquent des techniques culturales mixant travail manuel et mécanique dans des structures de taille variable souvent situées dans les ceintures vertes des zones périurbaines.

Pour l'ensemble des productions horticoles, l'approche écologique et systémique est privilégiée. Dans un contexte environnemental, social et réglementaire incertain et en constante évolution, le pilotage des productions et les pratiques professionnelles requièrent un haut niveau de qualification et concernent notamment :

- la gestion des bio-agresseurs,
- la gestion des intrants,
- la gestion des ressources naturelles (énergies, eau, air, sols, biodiversité, ...),
- la gestion des effluents et des déchets.

L'agriculture urbaine et périurbaine se développe également en France à l'instar de pays d'Europe du Nord. Portées le plus souvent par des collectivités ou des communautés d'agglomérations, les initiatives d'agriculture urbaine impliquent une démarche d'intégration de l'agriculture dans des projets d'aménagement et d'animation du territoire. Elles correspondent à un grand nombre d'attentes et d'objectifs partagés et poursuivis par les professionnels du secteur horticole tels que la création d'emplois, l'impulsion de dynamiques de quartier ou encore l'innovation des pratiques culturales en pleine terre ou en hors-sol.

Enfin, on constate, comme sur l'ensemble des secteurs de la production agricole, un développement

des activités connexes à l'activité de production : vente directe ou en circuits courts, transformation, prestations de services (animation autour de jardinage, accueil de groupes et de publics variés), pour répondre aux nouvelles attentes et dynamiques sociales.

1.3. Repérage des emplois et secteurs professionnels en lien avec les activités visées par le certificat de spécialisation

Code du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME)

Les appellations de l'emploi issues du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) se trouvent dans les fiches A1414 et A1405.

A 1414 : Horticulture et maraîchage

- Chef de culture en exploitation maraîchère
- Chef de culture horticole
- Conducteur/Conductrice de travaux horticoles
- Ouvrier/Ouvrière agricole en maraîchage-horticulture
- Ouvrier/Ouvrière en production horticole biologique
- Ouvrier/Ouvrière en production maraîchère biologique
- Ouvrier/Ouvrière en production pépinière biologique
- Ouvrier/Ouvrière horticole
- Ouvrier/Ouvrière horticole serriste
- Ouvrier/Ouvrière pépiniériste
- Ouvrier/Ouvrière maraîchère

A 1405 : Arboriculture et viticulture

- Chef de culture arboricole
- Chef de station fruitière
- Chef d'équipe en production arboricole
- Ouvrier/Ouvrière arboricole

Selon l'entreprise ou la structure dans laquelle l'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) exerce, il ou elle peut être confronté(e) à une extrême diversité de taille, d'organisation sociale, technique, juridique, économique, ainsi que de relations à ses environnements. Les appellations d'usage pour l'emploi occupé par le ou la titulaire peuvent être différentes selon les structures et/ou le secteur.

Code Nomenclature des spécialités de formation (NSF)

Code 211 : Productions végétales, cultures spécialisées (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière, œnologie)

Mention dans la Convention collective de la branche

Code nomenclature d'activité française (NAF) / Code d'activité principale (APE) :

- 01.13Z Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
- 01.19Z Autres cultures non permanentes

- 01.22Z Culture de fruits tropicaux et subtropicaux
- 01.23Z Culture d'agrumes
- 01.24Z Culture de fruits à pépins et à noyau
- 01.25Z Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
- 01.26Z Culture de fruits oléagineux
- 01.28Z Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
- 01.29Z Autres cultures permanentes
- 01.30Z Reproduction de plantes

Cadres d'exercice de l'emploi

Le ou la titulaire d'un brevet professionnel « responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières » peut exercer ses fonctions en tant qu'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) ou chef d'équipe dans différentes structures horticoles telles que :

- des entreprises spécialisées de grande dimension et de haute technicité employant une main-d'œuvre importante, intégrant parfois tout ou partie d'un champ de production ou d'une gamme de produits,
- des entreprises horticoles, exploitant généralement de faibles surfaces et orientées vers la vente de proximité en circuit court (association pour le maintien d'une agriculture paysanne, magasin de producteurs, marché, vente au détail) proposant une grande variété de produits horticoles de consommation et d'ornement,
- des entreprises très spécialisées approvisionnant d'autres exploitations horticoles et/ou des structures de mise en marché (grossistes, grandes et moyennes surfaces, jardineries),
- des organismes professionnels (station de recherche, d'expérimentation, station de conditionnement) ou territoriaux (service de production des collectivités locales, service d'espaces verts des grandes villes),
- des structures d'insertion.

Degré d'autonomie et de responsabilité

Le ou la titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes économiques, environnementales et réglementaires auquel il ou elle doit s'adapter. Le travail s'effectue en concertation avec d'autres responsables au sein de l'entreprise et sous la responsabilité du supérieur hiérarchique auquel il ou elle réfère de ses actes. Il ou elle bénéficie toutefois d'une large autonomie quant à l'animation de l'équipe de travail qui lui est confiée. Dans les domaines relevant de la conduite du processus de production et de la gestion de l'équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

Le ou la titulaire de l'emploi est responsable de la qualité du travail réalisé par l'équipe de deux à cinq personnes souvent constituée de salarié(e)s en

contrat saisonnier dont il ou elle assure l'accueil, la formation au poste de travail et la coordination sur les chantiers.

Les fonctions liées au pilotage (choix de commercialisation, gestion juridique et patrimoniale, orientations techniques, économiques et financières) relèvent du chef d'entreprise.

Cependant, dans certaines conditions, le chef d'entreprise peut déléguer à l'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) des responsabilités relevant des domaines techniques et économiques notamment dans le domaine de la commercialisation.

La délégation de responsabilité porte, au-delà de la bonne exécution des travaux dans le cadre de consignes et de réglementations, sur la maîtrise complète d'un atelier de production. Le ou la titulaire de l'emploi rend compte de l'exécution des travaux. Les décisions technico-économiques sont de fait partagées avec l'employeur. Il ou elle peut alors être amené(e) à participer aux prises de décisions. Il ou elle doit comprendre le fonctionnement de son atelier, et rechercher à en améliorer la performance.

Évolutions possibles des diplômés dans et hors emploi

Avec l'expérience ou des formations complémentaires, l'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) en horticulture peut assurer la conduite et la gestion technico-économique d'un atelier ou d'une entreprise en toute autonomie. Il ou elle devient alors chef de culture, technicien/technicienne, gérant(e), ou chef d'entreprise horticole.

Une évolution est également possible vers des métiers à caractère transversal comme le commerce ou la transformation.

1.4. Résumé du métier visé

Le ou la titulaire de l'emploi est amené(e) à réaliser les opérations de conduite d'un ou plusieurs ateliers horticoles dans des champs de production variés : fruits, petits fruits, légumes, végétaux d'ornement (fleurs et feuillages coupés, plantes en pot ou à massif, bulbes), jeunes plants (pépinières ornementales, plants fruitiers, plants maraîchers), semences, plantes à parfum, aromatiques et médicinales selon les objectifs de production (quantité, qualité, variétés, ...) et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il prend en compte en permanence dans les pratiques de travail la dimension de responsabilité environnementale de l'entreprise et agit dans un souci de maintien de la qualité des milieux et de maîtrise des coûts.

Après avoir pris connaissance des consignes et pris en compte les objectifs de production et de respect de l'environnement, le ou la titulaire de l'emploi prépare et organise les chantiers en répartissant et en coordonnant les tâches et les responsabilités au sein d'une petite équipe de travail. Il ou elle rend compte

des besoins en main d'œuvre et du déroulement du travail à la hiérarchie.

L'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) en horticulture met en place les productions et veille aux bonnes conditions de leur développement.

Dans ce contexte, il ou elle paramètre et règle les automates de production (ordinateur climatique, station de fertirrigation, ...). La préservation des milieux, la gestion des bio-agresseurs, de l'alimentation hydrique et minérale ainsi que des aléas climatiques est au cœur de ses activités.

Le ou la titulaire de l'emploi évalue les processus de production à partir des données recueillies notamment climatiques lors des phases d'observation et d'analyse.

Dans le cadre de l'activité, le ou la titulaire de l'emploi veille aux évolutions réglementaires, respecte et fait respecter les réglementations sanitaires et environnementales ainsi que la législation en matière de sécurité et de confort au travail au sein de l'équipe qu'il coordonne. Son activité se situe dans le cadre des orientations retenues par l'entreprise (cahier des charges, labels, certifications, démarches non contractuelles...) et dans le cadre d'un marché concurrentiel.

En tant que chef d'équipe, le ou la titulaire de l'emploi accueille et forme les nouveaux arrivants.

De façon transversale, pour bon nombre des activités de production, le ou la titulaire de l'emploi utilisera des engins mécaniques, à moteur, et conduira un tracteur.

FICHE DESCRIPTIVE DES ACTIVITÉS (FDA)



Les activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

2.1. Conditions d'exercice de l'emploi et réglementations liées aux activités

L'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) en tant que responsable de production exerce son activité dans des contextes et pour des productions variées. L'activité est fortement dépendante de la saisonnalité et de la demande commerciale.

La prise en compte des facteurs environnementaux contribue à l'amélioration de la qualité des produits et des conditions de travail.

On observe que ce secteur professionnel est particulièrement investi dans la prévention des risques professionnels et qu'il vise à leur suppression notamment par la diminution de la pénibilité du travail, suite au développement de la mécanisation et de l'automatisation des processus de production. D'autre part, dans les cultures sous abri avec le développement des cultures hors-sol sur table ou en suspension, de réelles innovations en terme d'ergonomie des postes de travail ont permis de limiter les troubles musculo-squelettiques comme par exemple le développement des installations anti-pénibilité en tomate avec siège sur rail.

L'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) aura très souvent à mettre en œuvre les activités de production en conduisant des engins agricoles de différentes natures. La mécanisation implique une autorisation de conduite d'engins automoteurs. Cette autorisation ne peut être délivrée qu'aux salarié(e)s ayant fourni la preuve d'une formation à la conduite en sécurité.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises s'inscrivent dans des démarches exigeantes : signes officiels de qualité et certifications d'entreprise. L'usage des technologies numériques se développe pour les tâches techniques et de gestion. L'évolution des politiques de développement durable et de réduction progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires (communément appelés pesticides) oblige les acteurs de la production horticole à détenir un certificat individuel pour l'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie « décideur en entreprise soumise à agrément ou non ».

2.2. Les normes environnementales liées aux activités

La prise en compte des facteurs environnementaux contribue à l'amélioration de la qualité des produits et des conditions de travail.

La responsabilité sociale et environnementale et l'adéquation des produits aux différents segments de marché sont des préalables à toute stratégie de production et de commercialisation pour les entreprises horticoles spécialisées. Ces stratégies visent à conjuguer des logiques de performance économique, environnementale, sociale et sanitaire et s'appuient sur une recherche de qualité qui peut être gustative, esthétique, ou de présentation. Dans le cadre de la transition écologique, les modes de production appliquant des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé sont également un élément significatif de la qualité des produits.

Pour répondre aux nouveaux défis climatiques et à une production horticole d'avenir, les professionnels ont mis en œuvre des démarches de développement durable associant les différents maillons de la filière depuis les producteurs, les transformateurs jusqu'aux acheteurs.

La démarche de développement durable dans ses aspects écologique et économique est parfaitement prise en compte dans le fonctionnement des entreprises horticoles qui s'inscrivent également dans des dynamiques et stratégies d'économie circulaire. Et c'est désormais autour des dimensions sociale et humaine que les efforts et les innovations se portent afin de pérenniser les emplois dans un secteur en demande structurelle d'une main d'œuvre qualifiée.

2.3. La fiche descriptive des activités

1. Conduite d'un ou plusieurs ateliers de production horticole conformément aux modes de production choisis

1.1. Observe, surveille, analyse et participe à des décisions techniques

- 1.1.1. Apprécie l'état d'une parcelle ou d'un support de culture, l'ambiance des bâtiments et des abris de culture, l'état du matériel
- 1.1.2. Surveille les paramètres à partir d'outils numériques
- 1.1.3. Établit, à partir des observations et autres informations, des diagnostics et des prévisions et donne l'alerte ou prend des décisions d'intervention
- 1.1.4. Contribue aux choix des productions, des successions culturales, des calendriers de production et des itinéraires techniques dans le cadre d'un système de culture

1.2. Assure ou délègue tout ou partie des travaux de mise en place des cultures annuelles et pérennes

- 1.2.1. Prépare le sol, le substrat
- 1.2.2. Met en place des équipements et installations nécessaires à la conduite et à la protection de la culture
- 1.2.3. Procède aux vérifications de conformité des matériels et engins utilisés lors des travaux mécanisés
- 1.2.4. Met les cultures en place (multiplication des plantes, préparation des plants, empotage ...)
- 1.2.5. Implante et cultive des couverts végétaux permanents ou temporaires associant des plantes de service aux cultures
- 1.2.6. Recycle les matières organiques de l'unité de production

1.3. Assure ou délègue tout ou partie des opérations de conduite et d'entretien de la culture

- 1.3.1. Observe et apprécie le stade et l'état des plantes cultivées à différents moments du cycle de production
- 1.3.2. Contrôle le maintien en état, l'enherbement des productions pour un bon état sanitaire des cultures
- 1.3.3. Effectue des prélèvements en vue de contrôles ou d'analyses
- 1.3.4. Procède à des contrôles de résultats obtenus et aux ajustements nécessaires
- 1.3.5. Effectue les travaux relatifs à la croissance et au développement des végétaux : tailles, pincements, palissage, tuteurage, attachage, éclaircissage, pollinisation, ...
- 1.3.6. Signale les dysfonctionnements des équipements

1.4. Assure ou délègue tout ou partie des opérations liées à l'alimentation hydrique et minérale des plantes

- 1.4.1. Procède à des prélèvements d'échantillons
- 1.4.2. Décide et procède aux arrosages en tenant compte des besoins en eau de la culture, des substrats et des conditions climatiques
- 1.4.3. Décide et procède à la fertilisation organique et/ou minérale en tenant compte des besoins de la culture
- 1.4.4. Contrôle le développement et assure l'incorporation des engrais verts et autres couverts végétaux

1.5. Procède aux opérations de gestion de l'état sanitaire des cultures

- 1.5.1. Réalise des observations et des comptages selon les stades phénologiques
- 1.5.2. Réalise un diagnostic de l'état sanitaire de la culture
- 1.5.3. Évalue les risques, et alerte son supérieur hiérarchique
- 1.5.4. Met en œuvre les opérations de phyto-protection

1.6. Pilote les automates de production (ordinateur climatique, station de fertirrigation, ...)

- 1.6.1. Paramètre et règle les automates et les outils de pilotage informatique
- 1.6.2. Régule les facteurs d'ambiance à l'aide des équipements et des appareils de pilotage de serres
- 1.6.3. Régule les différents modes de chauffage et d'alimentation énergétique (géothermie, cogénération, biomasse, réseau de chaleur)
- 1.6.4. Assure la gestion des matériels et appareils de contrôle de l'irrigation
- 1.6.5. Repère les messages d'alerte techniques donnés par les automates
- 1.6.6. Repère les dysfonctionnements et diagnostique l'origine de la défaillance

1.7. Assure ou délègue tout ou partie des travaux de récolte et de préparation des produits végétaux

- 1.7.1. Alertes sur le stade de développement des produits
- 1.7.2. Récolte des produits
- 1.7.3. Trie, sélectionne des produits
- 1.7.4. Participe aux opérations d'agrèage : contrôle de la qualité, vérification des emballages, ...
- 1.7.5. Prépare, conditionne, stocke des produits
- 1.7.6. Participe aux opérations de conservation des produits

1.8. Assure la réception et le stockage des plants, intrants et consommables

- 1.8.1. Réceptionne les plants
- 1.8.2. Vérifie la conformité de la commande et la qualité attendue

- 1.8.3. Assure la réception et le stockage des engrais ou amendements
- 1.8.4. Réceptionne et stocke les produits de protection des végétaux

2. Réalisation des différentes opérations de maintenance et d'entretien courant des engins, des bâtiments, des matériels et des installations

2.1. Maintien en état les matériels et équipements et installations

- 2.1.1. Choisit et adapte les matériels nécessaires
- 2.1.2. Contrôle le bon fonctionnement des matériels et des installations (serre, irrigation, ...)
- 2.1.3. Procède au réglage, réalise les petites réparations, les opérations d'entretien courant et effectue la maintenance conditionnelle
- 2.1.4. Sollicite des interventions de spécialistes, en fonction de besoin spécifique

3. Réalisation des activités de prévention des risques professionnels et de préservation de l'environnement

- 3.1.** Repère et alerte sur les risques professionnels et fait appliquer les mesures de préventions nécessaires liées à l'utilisation des locaux, des équipements et des matériels
- 3.2.** Collecte et assure l'évacuation ou le retraitement des déchets produits dans l'unité de production
- 3.3.** Gère le stock des EPI et en vérifie l'état pour l'équipe de travail
- 3.4.** Enregistre les données exigeant une traçabilité conformément à la réglementation (origine des plants et semences ...)
- 3.5.** Élabore et actualise les documents liés à l'activité

4. Coordination d'une équipe de travail dans un atelier de production

4.1. Organise le travail d'une équipe

- 4.1.1. Planifie, prépare et organise les chantiers, répartit les tâches et les responsabilités
- 4.1.2. Choisit et quantifie les matériels, matériaux et consommables utiles aux chantiers
- 4.1.3. Met à disposition et vérifie l'état et le port des équipements de protection individuelle
- 4.1.4. Suit, vérifie et évalue la qualité du travail réalisé
- 4.1.5. Rend compte du déroulement du travail et de son efficacité à la hiérarchie

4.2. Assiste la hiérarchie dans la gestion des ressources humaines d'une équipe de travail

- 4.2.1. Évalue les besoins en main d'œuvre au regard des ressources disponibles
- 4.2.2. Participe à des phases de recrutement de main d'œuvre
- 4.2.3. Constitue les équipes en fonction des compétences

- 4.2.4. Identifie les besoins individuels de formation des salarié(e)s

- 4.2.5. Accueille et forme des nouveaux arrivants et des personnels pour les travaux saisonniers

- 4.2.6. Contribue à l'élaboration et à l'actualisation du document unique

- 4.2.7. Peut assister à l'entretien individuel et/ou évaluer les personnes de l'équipe de travail

- 4.2.8. Contribue à l'élaboration et à l'actualisation des fiches de poste

5. Réalisation du suivi technico-économique de l'atelier de production

5.1. Renseigne des tableaux de bord

5.2. Établit des indicateurs d'efficacité liés à l'activité

5.3. Propose des ajustements et/ou des améliorations

5.4. Effectue la gestion quantitative et qualitative des stocks, à partir d'applications spécifiques

5.5. Peut collecter les documents d'audit et les présenter

5.6. Peut mettre en œuvre et suivre un protocole d'expérimentation

La fonction et les activités ci-après sont un exemple d'activités susceptibles d'être confiées aux personnes en situations d'emplois selon la localisation, la taille, les produits et l'organisation de l'entreprise.

6. Mise en œuvre des activités connexes à l'activité de production : commercialisation, promotion, valorisation, transformation, activités de service

6.1. Réalise les opérations de transformation ou de valorisation des végétaux

6.2. Effectue les opérations de préparation de commande, de facturation et de livraison

6.3. Participe aux activités commerciales sur un point de vente dans différents contextes

6.4. Participe à des forums, des stands, des espaces de présentation

6.5. Conduit des visites pédagogiques

6.6. Conseille des jardiniers amateurs

6.7. Échange des informations techniques dans une langue étrangère

6.8. Élabore des outils de communication



SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES (SPS)

Le tableau suivant présente les SPS de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Les SPS sont regroupées en champs de compétences, selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée. Les SPS particulièrement importantes en agriculture biologique y sont indiquées, quand il y a lieu, en gras.

| CHAMPS DE COMPÉTENCES | SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES | FINALITÉS |
|---|--|---|
| Organisation du travail | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un chantier* • Suivi et régulation d'un chantier | Organiser et rationaliser le travail d'une équipe pour permettre le déroulement optimal d'un chantier horticole |
| Animation d'une équipe | <ul style="list-style-type: none"> • Constitution et régulation de groupes de travail • Accueil et formation des nouveaux arrivants (saisonniers, stagiaires, apprentis) | Au sein d'une équipe de travail, mettre en place et entretenir une animation de groupe propice à un travail serein, efficace et coordonné, dans le respect de la réglementation du travail et des valeurs de l'entreprise pour atteindre les objectifs de production préétablis |
| Conduite de processus de productions horticoles | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des cultures • Paramétrage et réglage des automates et autres équipements • Surveillance et contrôle des conditions de développement des productions • Gestion des bio-agresseurs • Évaluation du processus à partir des données recueillies | Atteindre les objectifs technico-économiques de production à partir des consignes données, en respectant le cahier des charges, en limitant les effets sur l'environnement et en répondant à la demande des consommateurs |

* Le terme chantier s'applique aux temps forts liés à la conduite d'un processus (par exemple : plantation, multiplication, taille, récolte, ...) qui mobilisent en quantité ou en nombre des intrants, de la main d'œuvre, du matériel, des équipements et/ou des installations.



RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Le référentiel de compétences est constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Les capacités ont été élaborées en référence aux champs de compétences et aux situations professionnelles significatives présentées à la fin du référentiel d'activités. Elles précisent ce que le titulaire du diplôme est en mesure de faire.

Le référentiel de compétences du BP « Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières » est constitué de cinq capacités.

Le tableau suivant met en lien les capacités avec les champs de compétences et les SPS identifiées dans chacun de ces champs.



LISTE DES CAPACITÉS ATTESTÉES PAR LE BREVET PROFESSIONNEL

| CAPACITÉS | CHAMPS DE COMPÉTENCES et finalité | SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES |
|--|---|--|
| <p>C1 : Se situer en tant que professionnel de la production horticole C.1.1 : Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C.1.2 : Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture</p> | | |
| <p>C2 : Assurer le pilotage technique des productions C.2.1 : Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales</p> | <p>Organisation du travail Organiser et rationaliser le travail d'une équipe pour permettre le déroulement optimal d'un chantier horticole</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un chantier* • Suivi et régulation d'un chantier |
| <p>C.2.2 : Coordonner le travail d'une équipe</p> | <p>Animation d'une équipe Au sein d'une équipe de travail, mettre en place et entretenir une animation de groupe propice à un travail serein, efficace et coordonné, dans le respect de la réglementation et des valeurs de l'entreprise pour atteindre les objectifs de production préétablis</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Constitution et régulation des groupes de travail • Accueil et formation des nouveaux arrivants (saisonniers, stagiaires, apprentis) |
| <p>C3 : Réaliser les interventions sur les végétaux C.3.1 : Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux C.3.2 : Réaliser des travaux liés au développement des végétaux</p> | <p>Conduite de processus de productions horticoles Atteindre les objectifs technico-économiques de production à partir des consignes données, en respectant le cahier des charges, en limitant les effets sur l'environnement et en répondant à la demande des consommateurs</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des cultures • Paramétrage et réglage des automates et autres équipements • Surveillance et contrôle des conditions de développement des productions • Gestion des bio-agresseurs • Évaluation du processus à partir des données recueillies |
| <p>C4 : Intervenir sur les conditions de culture C.4.1 : Intervenir sur les conditions de culture C.4.2 : Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux</p> | | |
| <p>C5 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers : intitulé à définir au niveau local par le centre de formation pour demande d'habilitation</p> | | |

* Le terme chantier s'applique aux temps forts liés à la conduite d'un processus (par exemple : plantation, multiplication, taille, récolte, ...) qui mobilisent en quantité ou en nombre des intrants, de la main d'œuvre, du matériel, des équipements et/ou des installations



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Le brevet professionnel « Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

A l'exception de l'UC1, toutes les unités capitalisables du BP « Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières » doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'UC1 peut, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité.



MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le tableau suivant donne à voir les correspondances entre UC et capacités et précise les modalités d'évaluation ainsi que les critères à prendre en compte pour certifier chaque capacité intermédiaire.

| UC | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CAPACITÉS | CRITÈRES |
|------|---|--|---|
| UC 1 | Évaluation en situation professionnelle | C1 : Se situer en tant que professionnel de la production horticole C.1.1 : Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant | Identification des caractéristiques et des principaux mécanismes à l'œuvre dans les agro-écosystèmes horticoles Le candidat maîtrise les principes de base de la physiologie végétale et caractérise les processus de fonctionnement de l'agroécosystème horticole. Évaluation des impacts des systèmes de production sur les agroécosystèmes horticoles Le candidat situe les techniques culturales au regard de la préservation des ressources et du fonctionnement de l'agroécosystème horticole |
| | | C.1.2 : Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture | Contextualisation de l'activité professionnelle horticole Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard de l'organisation, des évolutions et des enjeux actuels des différents domaines de production de l'horticulture Construction d'une position professionnelle Le candidat élabore une position professionnelle au sein de l'un des domaines de production qui s'appuie sur ses caractéristiques du travail et ses spécificités |
| UC 2 | Évaluation en situation professionnelle | C2 : Assurer le pilotage technique des productions C.2.1 : Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales | Adaptation du planning d'activités Le candidat régule les opérations culturales prévues en fonction de son observation du terrain et des consignes reçues Prise en compte des critères technico-économiques et de durabilité Le candidat intègre des critères technico-économiques liés à la conduite des cultures et des indicateurs de durabilité dans ses choix de mise en œuvre Préparation du chantier Le candidat planifie et organise le travail sur le chantier et prévoit les moyens nécessaires |
| | | C.2.2 : Coordonner le travail d'une équipe | Supervision du travail Le candidat suit l'avancée et la qualité des travaux et régule l'activité Compte rendu d'activité Le candidat fait un bilan du travail effectué |
| UC 3 | Évaluation en situation professionnelle | C3 : Réaliser les interventions sur les végétaux C.3.1 : Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux | Réalisation de travaux préparatoires Le candidat prépare les supports de cultures et les plantes Réalisation de l'intervention Le candidat maîtrise la technique et met en place les conditions de levée ou de reprise des végétaux |
| | | C.3.2 : Réaliser des travaux liés au développement des végétaux | Diagnostic du végétal Le candidat identifie les interventions nécessaires à effectuer sur la plante en fonction de son stade végétatif et de la commande Réalisation de l'intervention Le candidat intervient sur le végétal pour optimiser son développement et valoriser son potentiel |
| UC 4 | Évaluation en situation professionnelle | C4 : Intervenir sur les conditions de culture C.4.1 : Réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des sols | Diagnostic du sol Le candidat caractérise l'état du sol et évalue sa fertilité pour déterminer des choix d'intervention permettant la préservation du sol Réalisation de l'intervention Le candidat intervient dans le respect du sol et des cultures en place |
| | | C.4.2 : Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux | Identification des besoins des végétaux Le candidat met en lien les conditions environnementales de la culture avec les besoins des végétaux pour déterminer ses choix d'intervention avec une visée de préservation des ressources Régulation des conditions de croissance et de développement des végétaux Le candidat met en place des actions permettant d'optimiser la croissance et le développement des végétaux |
| UC 5 | Évaluation en situation professionnelle | C5 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers : intitulé à définir au niveau local par le centre de formation pour demande d'habilitation | À définir au niveau local par le centre de formation pour demande d'habilitation |

SIGLIER



| | |
|--|-----------------|
| Appellation d'origine protégée | AOP |
| Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole | BP REA |
| Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité | CACES® |
| Conduite et gestion de l'entreprise agricole | CGEA |
| Code d'activité principale | CODE APE |
| Code nomenclature d'activité française | CODE NAF |
| Équipement de protection individuelle | EPI |
| Fiche descriptive d'activité | FDA |
| Indication géographique protégée | IGP |
| Matériels, installations et équipements | MIE |
| Nomenclature des spécialités de formation | NSF |
| Plantes à parfum, aromatiques et médicinales | PPAM |
| Répertoire opérationnel des métiers et des emplois | ROME |
| Surface agricole utile | SAU |
| Situation professionnelle significative | SPS |
| Unité capitalisable | UC |

LAVENTURE DU VIVANT.FR

RÉVÈLE TON TALENT



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

JUIN 2020